

Charles JANIER

LES MEDERSAS ALGERIENNES



de 1850 à 1960

Monographie écrite en juin 2010

Les Médersas algériennes de 1850 à 1960

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Introduction	2 - 3
I / <u>Historique des médersas</u> :	3 - 19
11 / L'origine des médersas au XIème siècle en Orient	3 - 10
111 / Pour quel type d'élèves les médersas sont-elles instituées ?	5 - 6
112 / Qui sont les maîtres qui enseignent dans les médersas ?	6 - 7
113 / Quelles sont les matières enseignées dans les médersas ?	8 - 9
114 / Quelles sont les méthodes d'enseignement employées ?	9 - 10
12 / Les médersas algériennes de 1850 à 1960	11 - 19
121 / La création des médersas algériennes	11 - 13
122 / Les réformes successives des médersas algériennes	14 - 19
1 / Les réformes de 1850 à la seconde guerre mondiale	14 - 16
2 / Les réformes postérieures à la seconde guerre mondiale	16 - 19
II / <u>Le fonctionnement des médersas algériennes</u> :	20 - 31
21 / Les élèves des médersas algériennes	20 - 22
22 / La vie scolaire des élèves des médersas	22 - 24
23 / Les professeurs des médersas et leurs rapports avec les élèves	25 - 26
24 / Le mode de vie des élèves dans les médersas	26 - 30
241 / de 1850 à la seconde guerre mondiale	27 - 28
242 / après la seconde guerre mondiale	28 - 30
25 / Les rapports des élèves des médersas entre eux	30 - 31
Conclusion	32 - 35
Bibliographie	36

INTRODUCTION

Lorsque la France débarque à Alger (très exactement à Sidi Ferruch) en 1830 elle découvre de vastes contrées qui vivaient depuis plus de trois siècles sous domination turque dont l'administration était indolente.

Neuf ans plus tard, en 1839, le ministre de la guerre français décide que : « le pays occupé par les français dans le Nord de l'Afrique sera à l'avenir désigné sous le nom d'Algérie ». En 1850, après 20 années de présence intensifiée dans ces territoires, la France comprend que les musulmans sont très attachés à leurs coutumes et souhaitent que le droit musulman, et non pas le droit français, continue à leur être appliqué en ce qui concerne le statut des personnes, les successions et les immeubles.

Pour appliquer ce droit il est indispensable d'avoir des cadis et des fonctionnaires compétents. Or ces cadis et fonctionnaires ne peuvent être formés que dans des écoles spéciales, les Médersas, à l'instar des médersas des souverains de la Berbérie (XIIème – XIVème siècles) qui eux-mêmes s'étaient inspirés des fondations analogues faites dans l'Orient Musulman dès les XIème – XIIème siècles. Cette ancienne tradition avait été négligée par les turcs.

Un décret du 30 septembre 1850 crée trois médersas en Algérie : à Médéa, à Constantine et à Tlemcen. Ces médersas ont pour but de donner un enseignement juridico-religieux ainsi que littéraire, et de permettre à de jeunes gens d'occuper de hautes fonctions administratives, judiciaires ou religieuses dans l'état.

Plusieurs réformes ont fait évoluer ces établissements scolaires pour les hisser à la parité avec les lycées d'enseignement secondaire. Lorsque cette parité a été réalisée les médersas ont fusionné avec les lycées. Ce fut en 1960.

Pour bien comprendre la nécessité et l'importance des médersas en Algérie de 1850 à 1960 il faut d'abord savoir ce qu'est une médersa étymologiquement. En arabe le mot médersa désigne une école, mais il ne peut nommer qu'une école musulmane. En ouvrant trois médersas en Algérie la France a ressuscité une institution vieille de huit siècles où la religion n'est pas dissociée de l'enseignement

En Algérie, entre le XIXème et le XXème siècles, au fil des ans, la nécessité s'est fait sentir de réformer cette institution ancestrale pour l'adapter aux exigences de l'époque moderne.

Notre première partie retracera l'origine des médersas au XIème siècle en Orient, et l'évolution des médersas en Algérie de 1850 à 1960.

Lorsque l'on s'intéresse à un type d'établissement scolaire quel qu'il soit, le premier soin que l'on a consisté à rechercher qui sont les disciples qui le fréquentent. Dans notre seconde partie nous découvrirons quels étaient les élèves des médersas en Algérie, quel était leur mode de vie et quels étaient leurs rapports avec leurs professeurs.

I / Historique des médersas

Les historiens arabes tels que YAQOUT, MAQRIZI, IBN KHALDOUN, SEKKAKI pour ne citer que les principaux, nous ont laissé de précieuses informations sur la création des médersas en Orient aux XIème – XIIème siècles. Nous savons parfaitement quelle en était l'architecture et quelles matières y étaient enseignées. Un premier paragraphe nous rappellera quelles ont été ces institutions.

Nous suivrons dans un deuxième paragraphe l'évolution des médersas algériennes de 1850 à 1960.

11 / L'origine des médersas au XIème siècle en Orient :

Au XIème siècle la dynastie turque des Seldjoukides qui règne en Orient se fait le défenseur de la sunna, tradition de l'islam rapportant les faits, gestes et paroles du prophète Mahomet (Hadith), considérée comme complétant le Coran et constituant après lui la source de la loi. Pour propager sa doctrine la dynastie des Seldjoukides fonde de nombreuses écoles. Elle a été suivie dans cette voie par les nombreux états qui se sont formés dès le milieu du XIème siècle sur son vaste empire en pleine dislocation.



Une séance d'éducation religieuse dans une ancienne médersa

Ces écoles musulmanes sont appelées médersas. Les médersas répandent les doctrines approuvées par la mosquée et par l'état, indissociables, au point qu'elles servent parfois de cour de justice. Elles préparent à toutes les fonctions publiques, religieuses et judiciaires, et elles forment bien évidemment de nouveaux maîtres. Elles ouvrent également les hautes carrières politiques.

Le grand archéologue suisse Max VAN BERCHEM, spécialiste de l'impôt foncier islamique, écrit en 1890 : « très vite en Orient il n'existe que deux routes à la fortune : l'armée qui peut conduire au trône, et le droit qui mène jusqu'aux marches du trône ».

111 / Mais pour quel type d'élèves les médersas ont-elles été instituées en Orient au XI^{ème} siècle ?

112 / Qui sont les maîtres qui y enseignent ?

113 / Quelles sont les matières qui y sont enseignées ?

114 / Quelles méthodes d'enseignement y sont employées ?

111 / Pour quel type d'élèves les médersas sont-elles instituées ?

Les médersas sont créées en Orient non pas pour éduquer les fils des riches, qui avaient chez eux leurs propres précepteurs, mais pour les enfants issus des milieux pauvres.

Nous sommes au XI^{ème} siècle, à l'époque du Moyen âge en occident. Ne soyons pas surpris de constater que seuls les garçons ont accès à l'enseignement des médersas, pas les filles. La culture n'est pas tant recherchée pour elle-même de façon désintéressée. Dans les faits l'étudiant mâle de l'Orient du XI^{ème} siècle est un nécessiteux qui poursuit un diplôme à cause de la valeur alimentaire qu'il représente.

De leur côté les souverains de l'époque, qui sont à l'origine de la création des médersas, visaient un double objectif :

- assurer à l'état un recrutement honnête de fonctionnaires instruits,
- mais aussi se faire, à leur mort, ouvrir les portes du paradis pour être venus en aide sur terre aux élèves nécessiteux.

Il a même été créé des « médersas funéraires » qui étaient des établissements d'enseignement bâtis à proximité d'une mosquée ou d'un cimetière en souvenir d'un souverain décédé, par sa famille désireuse de lui assurer le repos éternel.

Dans la médersa les élèves que l'on appelle les « tollabas » habitent des cellules bâties au premier étage autour de la cour de l'établissement. Des bourses étaient généralement accordées par les souverains. La nourriture était distribuée quotidiennement aux tollabas par les notables aisés de la ville.



Les cellules des tollabas au premier étage de la Médersa Mariniya de Salé au Maroc

Les étudiants allaient d'un pays à l'autre pour chercher la science. Dans chaque médersa les étudiants s'organisaient en corporation. Au fil des siècles ces corporations ont fini par acquérir un poids tel que les étudiants ont obtenu le droit de choisir eux-mêmes leurs professeurs.

112 / Qui sont les maîtres qui enseignent dans les médersas ?

Le nombre des maîtres variait en fonction de l'importance de l'établissement dans lequel ils enseignaient. La proportion généralement appliquée était d'un professeur pour 20 élèves.

Le titre exigé des professeurs était la « licence » telle qu'on la conçoit de nos jours. Il y avait toutefois deux sortes de licence :

1. la licence « particulière », accordée par un maître à un disciple qui avait suivi régulièrement ses cours,
2. et la licence « générale » qui donnait l'autorisation à son titulaire d'enseigner toutes les matières.

Au XI^{ème} siècle non seulement les étudiants allaient d'un pays à l'autre en quête de culture, mais ils passaient aussi d'une université à l'autre selon qu'ils étaient élèves ou maîtres. Car la différence entre professeur et étudiant n'était pas absolue : on pouvait être maître dans une matière et élève dans l'autre. Il n'y avait pas de systématique des sciences comme aujourd'hui.

On se faisait aussi en ce temps-là une très haute idée de la science, que Dieu seul possède en perfection, et que l'homme doit chercher à acquérir jusqu'à sa mort. Il n'était pas rare aux XII^{ème} – XIII^{ème} siècles qu'un maître, qui avait acquis une licence « particulière » dans les médersas du Maghreb, s'en allât faire un tour du monde musulman pour compléter sa science.

A la création des médersas le traitement des maîtres a posé problème. Deux conceptions s'opposaient :

- la déontologie recommandait que les maîtres ne devaient pas être rémunérés
- mais nombreux étaient ceux qui estimaient que les maîtres pouvaient recevoir de l'argent, mais ne devaient pas en demander.

Très vite le dilemme fut réglé. Les professeurs touchaient une indemnité en contrepartie de leur enseignement. Cette indemnité leur était payée de deux manières :

- par le versement d'un traitement régulier provenant d'une fondation
- et par l'envoi de denrées en nature (viande, sucre, pain, etc...)

Les maîtres d'une même discipline étaient organisés en corporations. Chaque corporation avait son président. Il semblerait même que le président d'une région ait pu avoir une influence sur le choix des professeurs pour telle ou telle médersa.

On est en droit de s'interroger sur la diversité de l'enseignement dispensé par les médersas quand on sait à quel point la notion de maître était différente de celle d'aujourd'hui.

113 / Quelles sont les matières enseignées dans les médersas au XIème siècle ?

Au XIème siècle, du temps du Moyen âge en Europe, l'enseignement dispensé dans les médersas en Orient n'avait rien à envier à celui de l'Occident.

Si à cette époque on enseignait en Occident sept « arts » répartis en deux catégories :

- les arts littéraires : théologie, grammaire, dialectique, rhétorique,
- les arts scientifiques : arithmétique, géométrie, astronomie, musique,

en Orient les médersas enseignaient les « sciences » qu'elles divisaient également en deux branches :

- . les sept sciences de tradition,
- . les sept sciences de raisonnement.

Les sciences de tradition étaient les suivantes :

1. le Coran : l'exégèse, c'est-à-dire l'interprétation du Coran, et les sept lectures,
2. le Hadith : la tradition de tous les faits, paroles et actes du prophète Mahomet. Ils sont regroupés dans des recueils qui font autorité immédiatement après le Coran,
3. le droit,
4. la dogmatique,
5. la mystique,
6. l'explication des songes,
7. les sciences linguistiques : grammaire, langue, rhétorique, littérature.

Et les sciences de raisonnement se répartissaient comme suit :

1. la logique,
2. la science des nombres, c'est-à-dire l'arithmétique,
3. la géométrie,
4. l'astronomie,
5. la science des sens,
6. la science des corps que sont la médecine et l'agriculture,
7. la métaphysique.

Comment était dispensé l'enseignement par les médersas à leurs élèves d'origine roturière et modeste ?

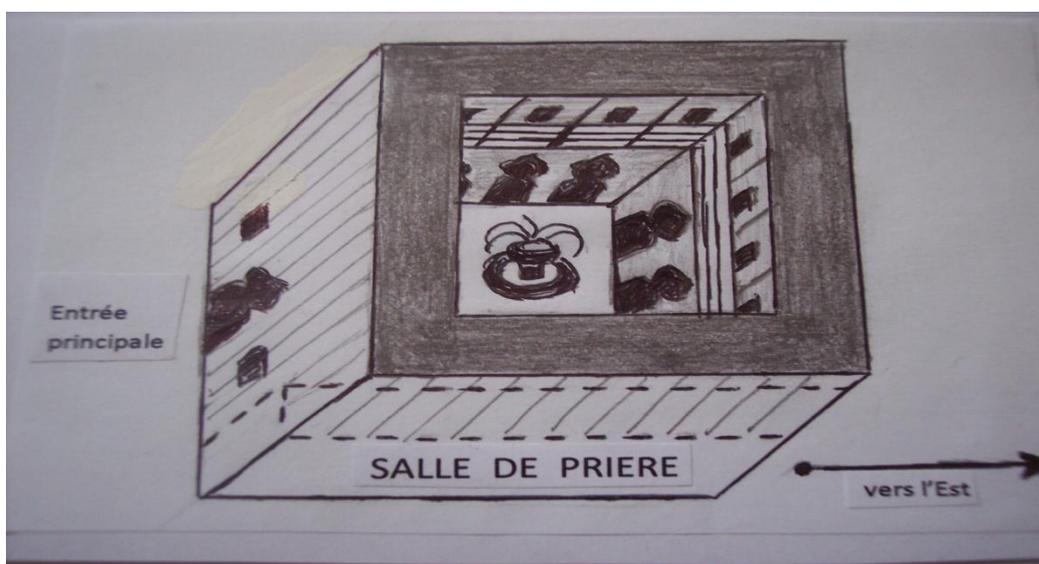
114 / Quelles sont les méthodes d'enseignement employées par les médersas ?

Les médersas appliquaient une méthode mnémotechnique : dictée, lecture à haute voix, questions et réponses.

Dans un système musulman traditionnel comme celui des XI^{ème} – XII^{ème} siècles en Orient l'enseignement n'avait pas conquis son autonomie. Il n'était pas séparable de la religion. Bien plus, sa raison d'être consistait à mieux faire comprendre la parole de Dieu.

Certes cette fonction n'était qu'une prolongation du domaine de la mosquée tant et si bien que, même dispensé dans un local indépendant de la mosquée, l'enseignement des médersas était sous étroite surveillance des maîtres de la mosquée. C'était une vérité de dogme que la raison et son enseignement étaient des domestiques de la foi. Quand le sacré a seul droit d'existence il est bien évident que le profane ne peut pas s'affirmer en toute liberté.

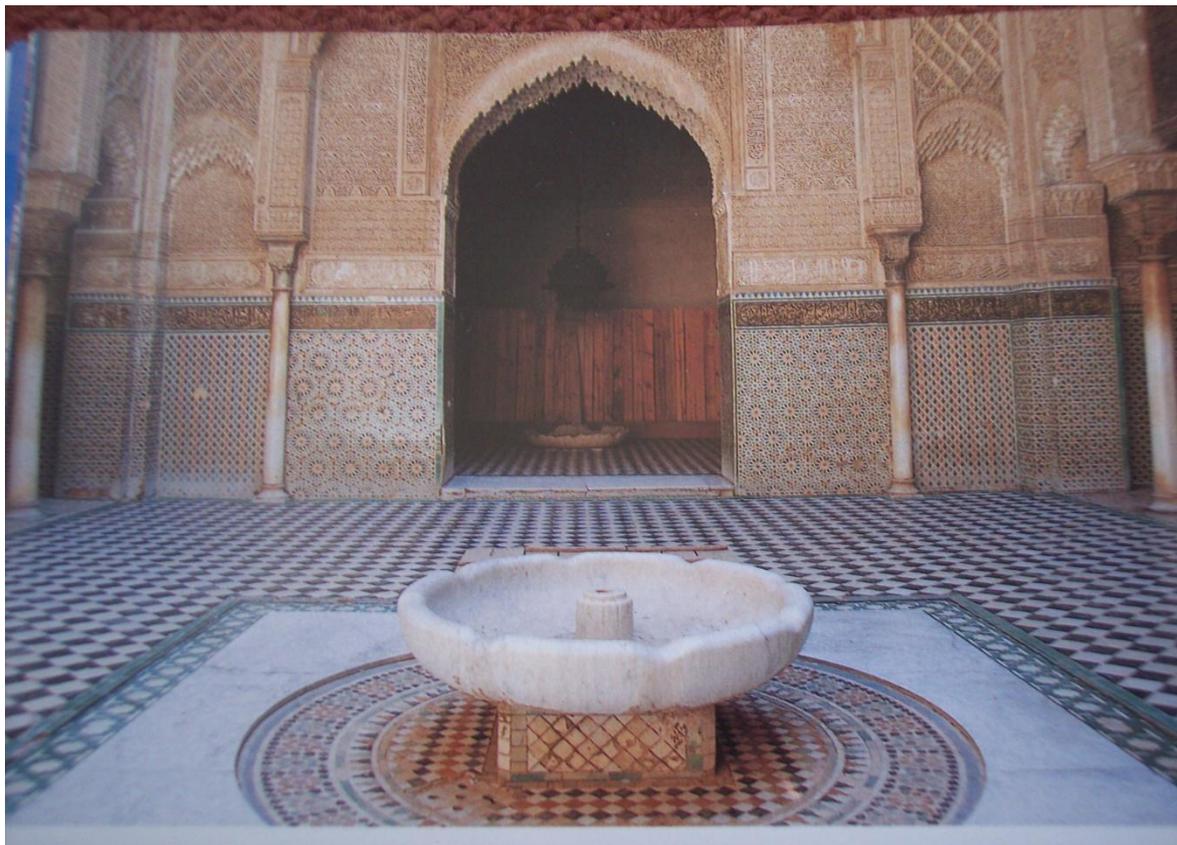
Sur le plan architectural les médersas comprennent dans leurs murs une salle de prière en commun qui occupe le côté de la cour orienté vers l'est. L'enseignement et la prière sont si étroitement liés que les médersas reproduisent dans ses grandes lignes la disposition architecturale d'une mosquée. Toutes les médersas sont construites en carré autour d'une vaste cour ouverte au centre de laquelle se dresse une vasque destinée principalement aux ablutions à faire avant la prière.



Les médersas se composent de deux parties sur deux niveaux :

- au rez-de-chaussée les locaux pour l'enseignement et, sur le côté nord ou sud, orientée vers l'est, la salle de prière,
- à l'étage le logement des élèves (tollabas) dont les cellules sont disposées symétriquement autour de la cour inférieure.

Dès le XIIème siècle l'Afrique du Nord, musulmane depuis sa conquête par les arabes au VIIème siècle, a ouvert ses propres médersas. Parmi les plus célèbres citons les magnifiques et remarquables Médersa Bou Hananiya et Attarine de Fès au Maroc.



Le patio central de la Médersa Attarine de Fès au Maroc

S'inspirant de ces médersas de Berbérie la France appliquera au milieu du XIXème siècle en Algérie les mêmes concepts quant à l'architecture, l'origine des élèves, la formation des professeurs et l'enseignement dispensé. Mais très vite ces principes de base vont évoluer.

12 / Les médersas algériennes de 1850 à 1960 :

Le décret du 30 septembre 1850 crée en Algérie trois médersas qui sont des écoles de fonctionnaires et auxquelles on demande de donner un enseignement juridico-religieux analogue à l'enseignement des médersas musulmanes des XI^{ème} – XII^{ème} siècles. Cette institution sera décrite dans un premier paragraphe.

Mais très vite des adaptations se sont imposées. Elles se sont succédé à un rythme relativement accéléré (1859, 1876, 1883, 1895, 1898, 1904, 1936, puis 1944, 1951, 1954 et 1960). Un second paragraphe analysera chacune de ces réformes.

Pour illustrer nos propos le lecteur doit être averti que nous prendrons souvent exemple de la médersa de Tlemcen. L'auteur en effet est le fils du dernier directeur de cette médersa avant qu'elle ne soit transformée en lycée d'enseignement franco-musulman. Il a vécu physiquement dans cette institution plus d'une décennie, et il en a vu l'évolution, comme spectateur immature, jusqu'à ce que les médersas disparaissent pour être absorbées par les lycées d'état d'enseignement secondaire.

121 / La création des médersas algériennes :

En prenant en main les destinées des territoires qu'elle appellera en 1839 l'Algérie, la France a dû se substituer du jour au lendemain au gouvernement beylical des turcs. Elle trouvait alors une raison impérieuse de prendre en charge la formation des fonctionnaires musulmans pour répondre au désir légitime des populations musulmanes de se voir appliquer le droit musulman dans leur vie de tous les jours (statut des personnes, successions, immeubles).

« Pour former des candidats dépendants du culte, de la justice, de l'instruction publique indigène et des bureaux arabes » le décret du 30 septembre 1850 institue trois médersas (ou écoles supérieures) par analogie aux trois beyliks qui commandaient l'Algérie sous les turcs : à Médéa, à Constantine et à Tlemcen. On peut se demander pourquoi Médéa et non pas Alger, pourquoi Tlemcen et non pas Oran ?

Alger sous le gouvernement des turcs n'était qu'un port qui trouvait sa raison d'être dans la course en mer. La vie intellectuelle n'y brillait pas d'un éclat

particulièrement intense. En fait c'est Médéa qui était le siège de l'un des trois beyliks administrés par les turcs, parce qu'elle avait de solides traditions sociales et culturelles. Tout naturellement la France choisit Médéa pour installer la première des trois écoles de fonctionnaires musulmans en Algérie.

Mais Médéa occupait une situation géographique excentrée et perdit bien vite son rang de capitale. En 1855 la médersa du centre de l'Algérie fut transférée de Médéa à Blida, puis, en 1859, de Blida à Alger qui avait fini par surpasser en importance toutes les autres villes.

De même le siège de la médersa de l'ouest de l'Algérie fut installé à Tlemcen malgré sa situation économique moins importante que celle d'Oran, parce que Tlemcen possède une population musulmane extrêmement importante, mais aussi et surtout parce que Tlemcen jouit du privilège d'avoir été la capitale de la dynastie de Beni Abd El Wâd et garde les traditions d'une vie culturelle et artistique prestigieuse.

Depuis 1859 le siège des trois médersas algériennes n'a pas changé : Alger, Constantine et Tlemcen.

Intéressons-nous à la médersa de Tlemcen. Elle a changé six fois d'emplacement entre 1850 et 1905, date de l'inauguration de son bâtiment définitif bâti dans un style hispano-mauresque très pur, encore visible aujourd'hui.

Précisons pour les tlemcénien que le premier des locaux habités par la médersa de Tlemcen le fut pendant deux années (de 1850 à 1852) dans les murs de la médersa d'El Eubbab (Sidi Bou Médine) qui avait été construite en 1347 par le sultan mérinide Abou El Hassan. Mais El Eubbab se trouve à deux kilomètres à l'est de Tlemcen et les élèves de la médersa y vivaient sans surveillance. L'un d'eux a eu la mauvaise idée de tuer un de ses camarades.

L'administration décida de transférer la médersa d'El Eubbab à Tlemcen même où elle fut installée de 1852 à 1876 dans la maison de l'agha Benabdellah du quartier des Ouled El Imam.

De 1876 à 1882 la médersa fut déplacée dans une maison plus grande du quartier de la grande mosquée.

De 1882 à 1890 la médersa a déménagé dans une maison encore plus vaste du quartier du Méchouar.

De 1890 à 1905 elle a été transférée dans la maison Mebkhout qui fait face au mihrab de la mosquée de Sidi Brahim.

Enfin en 1905 a été inauguré le bâtiment qui abritera définitivement la médersa de Tlemcen jusqu'en 1960, à proximité de la porte du Maroc. Nous verrons par la suite que cette belle construction, conçue pour ne donner l'enseignement qu'à une cinquantaine d'élèves, s'est révélée trop petite pour absorber le nombre toujours plus croissant d'étudiants.



Inauguration de la médersa de Tlemcen le 6 mai 1905
par le gouverneur général JONNARD

Ces modifications dans l'immobilier n'ont pas été les seules transformations que les médersas algériennes aient connues. Celles-ci ont dû également s'adapter à une série de réformes de fonctionnement et d'administration.

122 / Les réformes successives des médersas algériennes :

L'objet de chacune des onze réformes qui ont affecté les médersas algériennes nous impose de classer ces réformes entre deux périodes bien distinctes :

- la première qui va de 1850 à la deuxième guerre mondiale
- et la seconde qui commence à la fin de la deuxième guerre mondiale pour se terminer en 1960.

1. Les réformes de 1850 à la deuxième guerre mondiale :

Lorsque les médersas ont été créées en Algérie **en 1850** le pays était encore sous **l'autorité des militaires**. Et cette autorité n'avait qu'une préoccupation, celle de fournir au culte musulman des officiants et à la justice des magistrats.

Chacune des trois médersas disposait de trois professeurs musulmans dont l'un d'entre eux était chargé de la direction de l'établissement. La durée des études était de trois ans. Aucune condition d'âge n'était fixée pour l'admission des élèves.

Tous les cours étaient donnés en arabe. L'enseignement comprenait : un cours de grammaire et de lettres arabes, un cours de droit et de jurisprudence musulmane et un cours de théologie.

L'enseignement était gratuit et une bourse de cent francs était attribuée à chacun des dix premiers élèves. Le directeur de l'établissement recevait un traitement mensuel de 175 francs, chacun des deux autres professeurs 125 francs. Ces professeurs étaient épaulés par un homme de peine qui touchait 50 francs.

En **1859** il a été décidé d'allouer à **chaque élève un pécule quotidien de 0,80 francs** pour subvenir à ses propres besoins en alimentation.

Un décret du 15 août 1875 porta création en Algérie d'une circonscription académique avec un recteur pour président. Mais ce décret ne contenait aucune disposition concernant le fonctionnement des médersas.

Il faut attendre **l'arrêté du 16 janvier 1876** pour que cette nouvelle **autorité académique** remplace l'autorité militaire dans la direction et le contrôle des médersas.

Il est prescrit que, pour être admis, le candidat doit être âgé de 17 ans au moins et 25 ans au plus. A la fin de chaque année un examen doit décider du passage en classe supérieure. En cas d'échec c'est l'exclusion pure et simple de

l'établissement. La fin des études, qui durent trois ans, est sanctionnée par un diplôme intitulé « brevet d'études musulmanes ».

Un décret en date du **27 juillet 1883** affecte à chacune des médersas **un professeur de français** comme adjoint aux trois professeurs de matières musulmanes. Il devenait évident que les fonctionnaires musulmans formés dans les médersas soient capables d'entretenir des rapports avec les autorités françaises. C'est pour cette raison que fut inscrit au programme l'enseignement des rudiments de la langue française, mais aussi des mathématiques, de l'histoire et de la géographie.

Par un décret du **23 juillet 1895** l'enseignement des études arabes et des études françaises fut considérablement renforcé dans les médersas. Ce décret fut promulgué par le ministre de l'instruction publique, Emile COMBES, en réponse à la nécessité de hisser les médersas au niveau de l'enseignement supérieur, seul capable de permettre au droit et à la théologie musulmane d'être enseignés d'une manière profitable. Les médersas devinrent ainsi de véritables **écoles d'études supérieures musulmanes**.

La durée de la scolarité est portée de trois à quatre ans. Les conditions d'âge d'admission à la médersa sont abaissées à 15 ans au moins et à 20 ans au plus.

Une division supérieure est installée à la médersa d'Alger pour préparer les fonctionnaires aux emplois les plus difficiles (cadi c'est-à-dire juge ou notaire et mouderrès c'est-à-dire professeur dans les mosquées) pendant une scolarité complémentaire de deux ans.

Pour entériner ce qui se pratiquait depuis plusieurs années, un arrêté de **1898** admit dans les médersas, à côté des étudiants réguliers, des **élèves bénévoles** qui ne subissaient pas d'examen d'admission et qui n'étaient pas astreints à des conditions d'âge. Ils ne passaient pas non plus d'examen de sortie. Cet arrêté ne fut abrogé qu'en **1936** par un nouvel arrêté qui supprime les élèves bénévoles.



Un groupe de médersiens en 1936 à Tlemcen

Entretemps en **1904** la possession du C.E.P.E. (Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires) est exigée pour être admis à la médersa, et une visite médicale est instituée.

La seconde guerre mondiale va marquer indubitablement un tournant considérable dans le mode de vie des médersas algériennes.

2 . Les réformes postérieures à la seconde guerre mondiale :

La seconde guerre par sa mondialisation a des répercussions sur les revendications sociales de tous les peuples de la terre et entre autres sur celles des élèves des médersas qui reprochent au gouvernement de ne pas les traiter aussi bien que leurs homologues des lycées d'état.

Pour aligner le niveau des médersas sur celui des lycées, un décret du **27 novembre 1944** fait passer les médersas de l'enseignement supérieur à l'**enseignement secondaire**. Comme dans les lycées, la durée de **la scolarité des médersas est portée à six ans**.

Cette réforme part du constat que les candidats à l'admission à la médersa ne sont que des élèves issus de milieux modestes, souvent campagnards, et dont la force n'est que du niveau du certificat d'études primaires, tandis que les familles musulmanes citadines, aisées et évoluées orientent leurs enfants vers les lycées de type occidental.

D'autre part les professeurs de médersas ont fini par perdre leur attitude d'hommes religieux pour prendre une tournure d'esprit laïque. Les élèves se détachent de plus en plus de la culture juridico-religieuse pour prendre la mentalité d'étudiants européens.

Seule la division supérieure d'Alger prend le nom d'Institut d'Etudes Supérieures Islamiques avec une scolarité complémentaire de deux ans. Trois sections y sont ouvertes au choix de l'étudiant :

- une section traditionnelle qui forme les fonctionnaires de la justice,
- une section pédagogique qui forme les mouderrès, c'est-à-dire les professeurs à la mosquée,
- et une section administrative qui forme les khodjas, c'est-à-dire les interprètes, et éventuellement les candidats musulmans aux postes de l'administration française.

La fin d'études à la division supérieure d'Alger est sanctionnée par un « diplôme d'études des médersas » qui permet à son titulaire d'avoir accès aux emplois de mouderrès de mosquée, ou de cadi (juge ou notaire), ou de mufti (ministre supérieur du culte).

En **1951** les médersas sont transformées en **Lycées d'Enseignement Franco-Musulman**. Les études restent étalées sur six ans pour préparer et conduire au baccalauréat tout en conservant une part importante à l'étude de la langue arabe. La voie de l'enseignement supérieur s'ouvre ainsi aux médersiens. Cette transformation entraîne une extension considérable des locaux construits en 1905 pour pouvoir absorber l'élargissement du recrutement des élèves que la réforme a provoqué.



Le nouveau lycée d'enseignement franco-musulman d'Alger en 1954

En **1954** les bâtiments exigus de l'ancienne médessa El Taâlibiya d'Alger abandonnés par la construction du nouveau lycée d'enseignement franco-musulman de Ben Aknoun sont attribués à la création d'un tout jeune **lycée franco-musulman de jeunes filles**. Les mentalités évoluent.

Cette institution, considérée par certains comme prématurée, était en fait chargée de promesses : la formation des filles entraînait dans les mœurs d'autant plus sûrement que l'enseignement qui leur était proposé appliquait la tradition islamique avec une grande ouverture sur les sciences du progrès.



Le lycée franco-musulman de jeunes filles d'Alger en 1954

Arrivé à ce niveau on pourrait craindre que la cascade de réformes qu'ont connues les médersas algériennes ait perturbé outre mesure leur fonctionnement.

II / Le fonctionnement des médersas algériennes

En fait notre propos va expliquer comment ont fonctionné les médersas algériennes depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'en 1960, date à laquelle les médersas ont été supprimées et transférées aux lycées étatiques d'enseignement public et laïc.

Pour plus de réalisme, nos illustrations seront le reflet fidèle de ce qui a été vécu par l'auteur, lequel a eu la chance d'avoir été élevé toute sa prime jeunesse au milieu des élèves de la médersa de Tlemcen que notre étude appelle plus communément les médersiens. Il va de soi, malgré tout, que ce qui s'applique à la médersa de Tlemcen s'applique de la même manière aux deux autres médersas d'Alger et de Constantine.

21 / A tout seigneur tout honneur, notre analyse s'intéressera dans un premier paragraphe à celui pour qui ces établissements ont été institués, l'élève de la médersa.

22 / Un deuxième paragraphe rappellera quelle était la vie scolaire des médersas.

23 / Un troisième paragraphe parlera des professeurs qui enseignaient dans les médersas et des rapports qu'ils entretenaient avec leurs élèves.

24 / Le mode de vie des élèves dans les médersas sera étudié par un quatrième paragraphe.

25 / Un cinquième et dernier paragraphe expliquera quels étaient les rapports des élèves des médersas entre eux.

21 / Les élèves des médersas algériennes :

La première remarque que l'on doit faire lorsque l'on s'intéresse aux médersiens, c'est que, comme en Orient au XI^{ème} siècle et dans les siècles qui ont suivi, les filles n'ont pas accès à l'enseignement des médersas. Seuls les garçons ont la possibilité de passer l'examen d'admission à la médersa. Il faudra attendre l'année 1954 pour qu'enfin les familles musulmanes d'Alger acceptent d'inscrire leurs filles dans un établissement d'enseignement secondaire.

La deuxième remarque, c'est que les médersiens ne sont pas les fils des riches bourgeois des grandes villes d'Algérie. Les familles aisées musulmanes préfèrent envoyer leurs garçons au lycée d'état qui mène systématiquement au baccalauréat et qui donne ensuite accès à l'enseignement supérieur et aux professions libérales. Cette voie, supposée royale, ouvre les portes des professions les plus lucratives, aussi variées que prestigieuses.

Le médersien, lui, est issu des milieux les plus modestes de la société musulmane, voire de la campagne, et son objectif majeur consiste à décrocher assez vite un métier qui lui permettra de vivre et de faire vivre toute sa famille.



Les élèves de la médessa de Tlemcen pendant la seconde guerre mondiale

La troisième remarque découle de l'origine du médersien. Pendant sa scolarité à la médessa il vit loin de sa famille et de son village. Il ne rentre pas chez lui pour déjeuner à midi, encore moins le soir pour passer la nuit auprès des siens. A partir de 1944 le régime sous lequel il vit est celui de l'internat : tout au long de l'année scolaire le médersien vit et dort à la médessa. Pour cette raison tous les médersiens sont boursiers. La médessa est vraiment l'« école du peuple ».

Ce régime de l'internat complet offre l'avantage que les élèves ne sont plus, comme précédemment, livrés à eux-mêmes en dehors des heures de classes.

Vous avez retenu que les médersiens ne sont pas les fils des riches familles de Tlemcen, encore moins d'Oran. Certes la médersa de Tlemcen dispense son enseignement aux garçons originaires de l'Oranie, c'est-à-dire du tiers ouest du territoire algérien. Mais quelles étaient plus précisément les régions dont provenaient les élèves de la médersa de Tlemcen ? Il y en avait cinq bien définies :

1. deux centres berbères qui sont :
 - Nédroma à l'extrême nord-ouest de l'Algérie située à 20 kilomètres de la frontière avec le Maroc et 10 kilomètres au sud de Nemours,
 - et Mazouna, à 50 kilomètres à l'ouest d'Orléansville et 60 kilomètres au nord-est de Relizane.
2. Mascara, à 100 kilomètres au sud-est d'Oran,
3. et deux villes du Sud-Oranais :
 - Saïda, à 150 kilomètres au sud-est d'Oran
 - et Géryville, à 300 kilomètres au sud-est d'Oran.

Pendant longtemps les élèves originaire du même village ont eu tendance à se regrouper entre eux et ne cherchaient pas à se rapprocher de leurs camarades de classe. Pourtant l'enseignement qui leur était donné poussait plutôt à la cohésion.

22 / La vie scolaire des élèves des médersas :

Les six années d'études du médersien sont réparties en deux cycles de chacun trois années :

1. dans le premier cycle les programmes sont communs à tous les élèves et comporte l'enseignement des matières suivantes :
 - langue arabe,
 - traduction,
 - langue française,
 - histoire et géographie,
 - mathématiques,
 - sciences naturelles,
 - rituel et morale.

2. Les élèves du second cycle ont le choix entre une section traditionnelle et une section moderne.

- La section traditionnelle fait la place plus grande à l'arabe et au droit musulman. Elle prépare les fonctionnaires de la justice musulmane.



Une représentation théâtrale de la section traditionnelle de la médessa de Tlemcen

- La section moderne est consacrée à l'étude des sciences et à la traduction. Elle prépare les interprètes et les fonctionnaires des postes administratifs. On constate qu'en définitive l'enseignement donné dans cette section moderne est sensiblement le même que l'enseignement de la section B des lycées et collèges.

Le programme du second cycle comporte les matières suivantes :

langue arabe,
traduction,
droit musulman,
langue française,
histoire et géographie,
mathématiques,
sciences physiques,
droit français,
hygiène.

Nous sommes loin de l'enseignement des médersas orientales des XI^{ème} et XII^{ème} siècles. Ceci pour la simple et bonne raison qu'un programme juridico-religieux ne répond plus aux besoins de l'administration. Ca ne correspond pas non plus aux aspirations et aux goûts d'une population musulmane qui évolue avec le temps et qui, même au plus bas degré de l'échelle sociale, réclame un brevet de civilisation française.

S'agissant de préparer des fonctionnaires, il fallait se préoccuper de donner à ces fonctionnaires un bagage de connaissances qui leur permette de rendre les services que la population attend d'eux et de tenir un rang honorable dans une société mouvante.

S'agissant des élèves eux-mêmes qui redoutaient par dessus tout de passer pour des hommes courbés au service de l'administration française, il convenait d'éviter l'assimilation de leurs médersas à de basses écoles formant de petits fonctionnaires, et d'accentuer la ressemblance des médersas avec les établissements d'enseignement européen.

On aurait pu proposer, dans cet ordre d'idée, que les médersas soient reconduites au rang des établissements d'enseignement supérieur. Mais cela eut été une fiction : ni l'âge des médersiens ni le niveau de diplôme de sortie des médersas ne pouvait justifier une telle prétention. Toutefois, progressivement au fil des ans, l'équivalence va s'établir entre le baccalauréat et le diplôme d'études des médersas. Tant et si bien qu'en 1960 le niveau sera le même entre ces deux diplômes et les médersas finiront par être absorbées par les lycées d'état d'enseignement secondaire.

23 / Les professeurs qui enseignaient dans les médersas et leurs rapports avec les élèves :

Depuis le décret de 1883 les professeurs sont mixtes, musulmans et européens. Les professeurs musulmans sont plutôt orientés vers l'enseignement de la langue arabe, de la traduction, du droit musulman, du rituel et de la morale. Mais il leur arrive aussi d'enseigner les mathématiques ou les sciences naturelles et physiques tout comme leurs collègues européens.



Les professeurs de la médersa de Tlemcen en 1941 et leurs élèves

Les maîtres appliquent les méthodes d'enseignement modernes en respectant un programme bien établi et en demandant à leurs élèves de traduire la compréhension qu'ils ont eue de leurs cours dans des devoirs ou des leçons à préparer en salle d'études le soir, et à restituer le lendemain en salle de classe.

Les cours à préparer et les devoirs écrits à corriger nécessitent pour le maître un temps relativement conséquent en dehors des heures de classes. De ce fait la durée d'une semaine de cours d'un professeur est de 15 heures en moyenne.

Il arrive qu'un élève donne des signes de faiblesse dans une matière bien précise. On peut imaginer que son professeur s'en rende compte, décide de lui rendre service et lui donne des conseils en dehors de la classe. Force est de constater que le maître musulman, conscient du prestige de sa fonction, n'est pas particulièrement enclin à s'adresser directement et individuellement à ses disciples. Il se limite aux rapports strictement scolaires avec ses élèves devant lesquels il se montre le moins souvent possible.

Le professeur européen sent d'avantage la valeur des rapports humains et consacre une partie de son temps à prendre en charge tel ou tel élève en difficulté pour lui apprendre la manière de se servir d'une bibliographie ou de recueillir une documentation pour un devoir.

Un constat alarmant d'un rapport d'inspection de 1948 préconisait : «il faut renouveler l'atmosphère des médersas pour en faire une atmosphère de famille. Le problème est un problème d'ordre moral. Il faut que tous les maîtres soient des apôtres et considèrent leur métier comme un sacerdoce. On a le droit d'être pessimiste en observant l'état d'esprit des maîtres... »

S'agissant des sanctions mises à la disposition des professeurs pour corriger le manquement notoire d'un élève aux règles de vie collective et de travail individuel, la vérité oblige à dire que les punitions sont moins nombreuses vis-à-vis des élèves des médersas qu'envers leurs homologues des lycées d'état. Ceci tient, entre autres, à l'âge plus mûr des médersiens qui comprennent bien mieux les arguments moraux que les arguments coercitifs.

Notons que la transformation radicale du mode de vie des médersiens après la seconde guerre mondiale leur a apporté un cadre de vie plus adapté à leurs aspirations et dans lequel ils se sentaient beaucoup plus à l'aise.

24 / Le mode de vie des élèves dans les médersas :

Il convient à ce niveau-là de distinguer une fois encore les deux périodes déjà identifiées à propos des réformes des médersas :

241 / de 1850 à la seconde guerre mondiale,

242 / puis de la seconde guerre mondiale à 1960.

241. Le mode de vie des médersiens de 1850 à la seconde guerre mondiale :

Depuis la création des médersas en 1850 jusqu'à la seconde guerre mondiale les médersiens vivaient dans des chambres-cellules semblables à celles des médersas du système oriental. Ces cellules, où ils étaient logés à trois ou quatre, ouvraient toutes sur le vaste patio de la médersa.

Les médersiens devaient fournir leur literie qu'ils disposaient sur un lit métallique. Il leur fallait plusieurs mois pour s'habituer à coucher dans un lit, eux qui avaient toujours dormi à même le sol, enroulés dans leur bourabah ou dans une couverture.

Les médersiens se nourrissaient par leurs propres moyens en dehors de leur établissement, soit chez des gargotiers, soit chez des amis de leur famille. Comme la plupart d'entre eux étaient issus de familles peu fortunées il leur était accordé des « bourses d'entretien » pour couvrir les frais de leur pension alimentaire. La règle est que tous les médersiens sont boursiers. Nous l'avons dit, la médersa est assurément « l'école du peuple ».



Les élèves de la médersa de Tlemcen en partance pour le gargotier en 1935

On ne sera pas étonné d'apprendre que les élèves des médersas n'employaient pas la totalité de leur bourse au paiement de leur pension alimentaire. Il leur était permis de consommer dans leur chambre le pain, les dattes, les figues et les olives qu'ils achetaient à un prix dérisoire chez l'épicier et non pas chez le gargotier.

Avec les économies qu'ils réalisaient ainsi sur leur bourse ils pouvaient s'offrir de menus plaisirs. Il était de tradition chez les médersiens originaires de Nédroma par exemple, dès leur admission, de troquer leurs djellabas et gandouras traditionnelles contre un beau costume en drap à pantalon bouffant avec des plis soigneusement repassés, de couleur généralement foncée.

Une autre de leurs grandes satisfactions consistait à se montrer chez eux pendant les vacances avec un autre costume flambant neuf. Cela leur conférait la distinction et l'honorabilité qui convenaient à leur qualité de seigneur lettré de village.

Le médersien, bien que logé dans la médersa, passait tout de même une partie de son temps à l'extérieur de l'établissement sans contrôle de ses fréquentations et de son travail d'étude personnelle. Ce régime va changer avec la seconde guerre mondiale.

242. Le mode de vie des médersiens après la seconde guerre mondiale :

En 1944 les conditions de vie des médersiens ont été bouleversées. Les restrictions alimentaires amenées par la guerre ne permettent plus à l'élève de se nourrir avec sa bourse. Le système doit être radicalement modernisé. S'agissant de la nourriture, les médersas évoluent progressivement, d'abord par l'intermédiaire d'un restaurateur extérieur, puis par la construction d'un réfectoire où la nourriture, contrôlée, est la même pour tous.

S'agissant du logis, on abat les cloisons qui isolaient chacune des petites cellules où dormaient les élèves pour installer des dortoirs à la capacité plus étendue.

On fait assurer la discipline par des maîtres d'internat qui surveillent les études, dorment dans les dortoirs, et contrôlent les repas distribués dans le réfectoire.

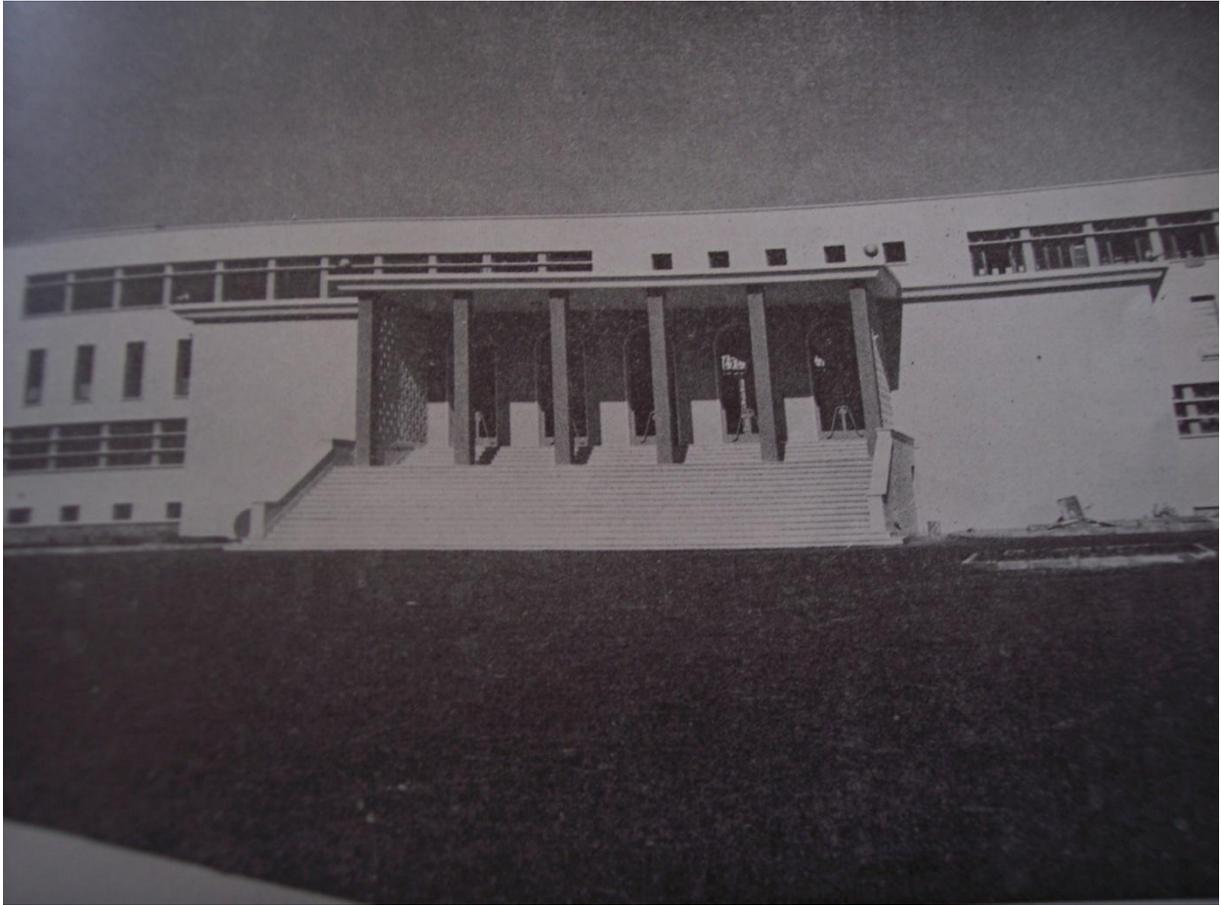
Qui plus est, la réforme de 1951 fait passer les médersas de leur régime quasi-oriental dans le régime occidental de l'internat complet. Les médersas sont transformées en « Lycées d'Enseignement Franco-Musulman » dont la scolarité étalée sur six ans conduit au baccalauréat comme les lycées d'état.

Sur le plan matériel l'extension de la surface des médersas se fait par la construction de grands bâtiments adjacents à l'école initiale du début du siècle. Ces nouveaux bâtiments abritent aussi bien :

- des salles de cours et des salles d'études qu'une salle de prière et une bibliothèque,
- mais aussi une vaste cuisine équipée de neuf, un immense réfectoire et de grands dortoirs où les élèves sont logés par 30,
- ainsi qu'une infirmerie.
- Au sous-sol des salles de douche, une lingerie, une salle de culture physique,
- et surtout, ce qui avait fait cruellement défaut jusque là pour la détente des élèves, une grande cour de récréation.

A Tlemcen, par adjudication appliquée sur les terrains contigus à l'établissement de 1905, de vastes bâtiments modernes ont été construits dans la prolongation de la médersa initiale.

Il n'a pas été possible de mener la même opération d'extension à Alger parce que la médersa initiale Et-Taâlibiya était implantée rue Bencheneb, près du sanctuaire du saint patron de la ville Sidi Abderrahmane Et Taâlibi, dans un quartier où on ne pouvait pas disposer de surfaces suffisantes pour procéder à cet accroissement. Il a fallu construire les bâtiments du nouveau lycée d'enseignement franco-musulman dans le quartier de Ben Aknoun. Ce fut en 1954 le lycée le plus neuf et le plus moderne des établissements secondaires d'Algérie, dont le proviseur a été le Cheïkh IBNOUZKRI.



Le lycée d'enseignement franco-musulman d'Alger en 1954

Lorsque les trois lycées d'enseignement franco-musulman d'Algérie ont remplacé les médersas le nombre des élèves et de professeurs s'est mis à augmenter sensiblement.

Quels deviennent dans ces conditions les rapports des médersiens entre eux ?

25 / Les rapports des élèves des médersas entre eux :

Nous nous souvenons qu'autrefois les élèves originaires d'un même village aimaient à se grouper entre eux. A titre d'exemple il y avait à la médersa de Tlemcen, dans les années 1930, la chambre des Nédromis, la chambre de Mazounis, la chambre des sudistes.

Après la seconde guerre mondiale la création des dortoirs à l'internat a entraîné l'abandon du regroupement par localité d'origine et la perte des traditions régionales. Ce mélange a favorisé le développement du sens social qui faisait défaut aux médersiens trop attachés à leur sentiment régionaliste.

D'autre part l'institution des dortoirs a apporté un progrès certain pour la moralité. Au temps où les médersiens vivaient en cellule, sans surveillance, la pédérastie était monnaie courante, et l'administration avait parfois à en connaître par les plaintes des victimes. A partir de 1944 les élèves ne se sont plus jamais trouvés réunis seuls à l'internat. Force est de constater qu'avec ce nouveau régime les histoires de mœurs ont disparu, principalement depuis le jour où les maîtres d'internat ont eu la surveillance des dortoirs.

Le système des dortoirs a eu un autre impact positif sur la vie morale des élèves. Les problèmes de vols et de bagarres pour incompatibilité d'humeur ont nettement régressé. L'obligation faite aux médersiens de se soumettre en commun à la même discipline de vie et l'occasion où ils sont de trouver des réflexes communautaires ont trempé leur caractère. Elles ont aplani les anfractuosités de la personnalité des élèves les plus dissipés et les ont incités à la pratique de la solidarité.

Après les grands travaux de réaménagement immobilier des médersas dans les années 1950 pareil changement s'est fait également ressentir dans le comportement des grands élèves vis-à-vis des petits. Avant l'agrandissement et la modernisation des locaux de 1954, l'aire de détente des élèves était réduite à une petite cour étriquée où grands et petits élèves devaient se supporter les uns les autres. Les jeux de ballon des petits agaçaient prodigieusement les rencontres et discussions intellectuelles des grands. Aussi les brimades des aînés étaient-elles fréquentes envers leurs cadets.

La construction d'un grand patio en 1954 a permis aux grands élèves de se promener autour de sa vasque à la manière des péripatéticiens, dans une zone qui est aussitôt devenue leur domaine. Et les petits, qui disposent dorénavant d'un vaste espace de détente en dehors du patio, n'ont plus eu l'occasion d'indisposer leurs aînés par leurs jeux qui tiennent plus du sport que de la réflexion métaphysique.

La réforme de 1951 avec ses transformations considérables sur le plan de l'enseignement, du mode de vie, de la logistique et des bâtiments dans les médersas algériennes a été indéniablement et de loin le plus important de tous les changements apportés à cette institution, suivi en 1954 par la création du lycée franco-musulman de jeunes filles d'Alger.

CONCLUSION

L'entreprise des médersas en Algérie pendant plus d'un siècle, de 1850 à 1960, a été sans conteste une expérience heureuse pour toutes les parties intéressées.

L'administration formait et disposait ensuite des fonctionnaires indispensables à la gestion des affaires musulmanes, que ce soit dans le domaine de la justice musulmane, de l'interprétariat, de l'enseignement religieux, du secrétariat administratif, etc... Sans l'implication de ces spécialistes dans la vie coutumière quotidienne des musulmans la conduite des affaires publiques aurait été un échec malheureux.

Les élèves, dont la vocation n'atteignait pas les sommets d'une ambition démesurée, ont eu la chance de recevoir à la médersa une double culture musulmane et française grâce à laquelle non seulement ils jouissaient de la considération respectueuse de leurs coreligionnaires, si souvent illettrés en arabe, mais ils servaient aussi au progrès de ces mêmes coreligionnaires vers la civilisation moderne.

Au sortir de leur scolarité les médersiens trouvaient des débouchés qui les ont amenés à assurer des responsabilités professionnelles autrement plus enrichissantes que la vie routinière qu'ils auraient menée s'ils étaient restés dans leurs villages.

Un bémol toutefois est à apporter à ces constats : excepté dans la dernière décennie de l'existence des médersas, le niveau de leurs élèves n'a pas réussi à atteindre celui de leurs homologues les élèves des lycées d'état publics. Et ce pour deux raisons :

1. Le niveau des études dispensées par les médersas n'aurait pu être relevé qu'à partir du moment où les demandes d'admission à la médersa auraient dépassé en nombre les postes réservés aux médersiens diplômés. Il est à déplorer que cette bascule ne s'est jamais concrétisée.
2. L'atout qui faisait des médersas des écoles à part était l'enseignement des sciences musulmanes dans un établissement où le cabinet de physique voisinait avec le cours de théologie. Hélas l'enseignement des sciences musulmanes a pêché par une lacune inhérente à son corps enseignant, le manque de méthode.

Il eut fallu que les professeurs abandonnent la méthode d'autorité au bénéfice de la méthode de réflexion. Cette façon de faire ne fut employée qu'aux toutes dernières années, mais sans doute trop tard pour éviter l'absorption des médersas par les lycées d'état dans lesquels les disciplines scientifiques sont censées apporter la solution à tous les problèmes de la société moderne.

On ne peut que regretter d'autre part l'attitude de la bourgeoisie musulmane qui n'a cessé de bouder les médersas. Les familles musulmanes de la seconde moitié du XXème siècle, pour ne s'intéresser qu'à cette période, n'ont eu qu'un souci, celui d'assurer à leur progéniture, garçons et filles, une situation matérielle à leurs yeux beaucoup plus importante que la projection d'une culture musulmane traditionnelle telle que enseignée dans les médersas qui n'aurait agi sur eux qu'à la manière d'une force mystique démodée.



La distribution des prix en 1953 à la médessa de Tlemcen

La disparition des médersas en 1960 s'explique par le fait que leurs élèves, depuis une décennie, ont enfin acquis un système de formation similaire à celui des lycées d'état. Ce nouveau régime leur a permis de trouver des débouchés non pas seulement dans les fonctions de la justice musulmane, dans l'interprétariat ou dans l'enseignement religieux où le nombre des postes à pourvoir a fini par être saturé, mais aussi dans toutes les autres fonctions administratives telles que dans les mairies, dans les PTT, dans les chemins de fer, etc...

Si, à leur création en 1850 les médersas ont tenu à conserver leur aspect moyenâgeux pour ne pas dissocier l'enseignement de la religion, ce système a eu le mérite de tenir pendant cent ans. La seconde guerre mondiale et les bouleversements sociaux qu'elle a entraînés ont fait voler en éclats ce régime. Très vite l'équivalence de l'enseignement des médersas avec celui des établissements d'enseignement européen a été établie. Elle a conduit, en une décennie, à la disparition des médersas et à leur transfert aux lycées d'état.

Comment juger dans ces conditions l'action que les médersas ont eue sur la vie sociale en Algérie de 1850 à 1960 ? Un seul exemple suffira à démontrer l'influence considérable de ces écoles sur la modernisation des mœurs de la population musulmane. Cet exemple est celui de la création en 1954 du lycée franco-musulman de jeunes filles d'Alger. Convaincus de la qualité de l'enseignement polyvalent dispensé à leurs fils par les médersas, les familles aisées d'Alger, la capitale, ont ressenti à partir de la seconde moitié du XXème siècle la nécessité d'offrir à leurs filles les mêmes moyens et les mêmes chances de culture. C'est un progrès considérable !

En guise de conclusion, pour nous convaincre ou pas de la réalité de l'institution des médersas en Algérie, demandons-nous si la formation que les élèves ont reçue dans ces médersas a permis à certains d'entre eux d'avoir un parcours hors du commun. L'énumération des plus célèbres parmi eux est suffisamment éloquente pour que nous ne soyons pas contraints d'aller chercher à droite et à gauche des références difficiles à collecter et incorrectement alléguées.

- Si Nameri, choisi par le Sultan du Maroc Mohammed V pour être son chef du protocole,
- Hammer BENAZOUZ, Mohammed BENSASI, Mostapha CHERCHALI, Abdelkader DAOUADJI, Menouar KELLAL, nommés délégués du gouvernement français auprès du roi d'Arabie Saoudite Ibn Séoud,

- Le juriste distingué LAÏMECHE qui a fait connaître dans ses traductions françaises l'œuvre juridique d'Averroès, célèbre médecin philosophe arabe du XII^e siècle,
- Le colonel LOTFI, un des héros de la résistance algérienne des années 1955-1960,
- Ainsi que de nombreux avocats et plusieurs médecins qu'il nous est impossible de citer nommément de peur d'en oublier un seul au passage, ce qui aurait été impardonnable.

Monographie réalisée en juin 2010

par Charles JANIER,

fils de feu Emile JANIER, dernier directeur de la médersa de Tlemcen et premier proviseur du lycée d'enseignement franco-musulman de Tlemcen.

BIBLIOGRAPHIE

- Rapport d'Emile COMBES au Sénat sur les médersas – PV de la séance du 2 février 1894
- « De l'enseignement réservé aux indigènes musulmans d'Algérie dans les écoles qui leur sont spéciales » par Alfred BEL au congrès de l'Afrique du Nord à Lyon le 19 mai 1908

- « Les médersas algériennes » d'Alfred BEL, in « Algeria » du 25 avril 1935
- « Les médersas » sans nom d'auteur, in « Transméditerranée », bulletin hebdomadaire édité par les services de presse du gouvernement général de l'Algérie, 4 mars 1943
- « Les médersas algériennes » de William MARCAIS, rapport daté du 15 décembre 1943
- « Réorganisation des médersas » de Saâdeddine BENCHENEB, in « Essor de l'Algérie » édité par le gouvernement général de l'Algérie en septembre 1947
- « Les médersas algériennes » d'Emile JANIER publié le 14 mai 1948 par le centre de Hautes Etudes d'Administration Musulmane de Paris
- « La médersa de Tlemcen » de Mohammed Benamar DJEBBARI, extrait du livre : « Un parcours rude mais bien rempli – Mémoire d'un enseignant de la vieillesse génération » publié le 6 mai 2005